

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EHPAD du Val d'Or à Chasselay met à disposition 2 chambres en hébergement temporaire pour accueillir les personnes âgées qui ont besoin :

- D'un relais suite à une hospitalisation et avant un retour à domicile,
- D'un relais en cas de l'hospitalisation de l'aidant principal

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EHPAD du Val d'Or à Chasselay met à disposition 2 chambres en hébergement temporaire pour accueillir les personnes âgées qui ont besoin :

- D'un relais suite à une hospitalisation et avant un retour à domicile,
- D'un relais en cas de l'hospitalisation de l'aidant principal



CRITÈRES D'ADMISSION

- Personnes âgées de **plus de 60 ans en sortie d'hospitalisation** (médecine, chirurgie ou SMR) ou dont l'aidant principal est hospitalisé ;
- Personnes qui ne relèvent plus de soins médicaux lourds, ni d'une orientation en service de SMR
- **Perte d'autonomie** nécessitant un accompagnement transitoire en service médico-social avant un retour à domicile
- **Attention** : Pas de possibilité d'accueillir des personnes présentant des troubles de la déambulation, ni des personnes présentant un niveau de dépendance de type GIR 1.



MODALITÉS PRATIQUES DE L'HÉBERGEMENT

- **Forfait journalier** : 20 €/jour
- **Séjour de maximum 30 jours**
- **Dossier** de demande à remplir sur le site Viatrajectoire



RENSEIGNEMENTS

- **R. JAMET**, coordonnateur du dispositif HTSH sur le Val d'Or
- **Bureau des entrées du CHMO** : 04 72 08 15 15



CRITÈRES D'ADMISSION

- Personnes âgées de **plus de 60 ans en sortie d'hospitalisation** (médecine, chirurgie ou SMR) ou dont l'aidant principal est hospitalisé ;
- Personnes qui ne relèvent plus de soins médicaux lourds, ni d'une orientation en service de SMR
- **Perte d'autonomie** nécessitant un accompagnement transitoire en service médico-social avant un retour à domicile
- **Attention** : Pas de possibilité d'accueillir des personnes présentant des troubles de la déambulation, ni des personnes présentant un niveau de dépendance de type GIR 1.



MODALITÉS PRATIQUES DE L'HÉBERGEMENT

- **Forfait journalier** : 20 €/jour
- **Séjour de maximum 30 jours**
- **Dossier** de demande à remplir sur le site Viatrajectoire



RENSEIGNEMENTS

- **R. JAMET**, coordonnateur du dispositif HTSH sur le Val d'Or
- **Bureau des entrées du CHMO** : 04 72 08 15 15

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION

Pour qui ?

Personne de plus de 60 ans
sortant d'hospitalisation
(court séjour, SMR, urgences)

Personne dépendante
de plus de 60 ans
avec carence imprévue de l'aidant

Selon
quelles
modalités ?

Évaluation préalable
par le service hospitalier

Évaluation préalable
par le médecin traitant

Analyse de la demande par le médecin
coordonnateur de l'EHPAD
et décision d'admission par le directeur



Hébergement temporaire
en sortie d'hospitalisation
limité à 30 jours

Reste à charge de 20 € pour l'utilisateur

Sortie
du
dispositif

Prioritairement :
retour à domicile

Si le retour à domicile est
impossible immédiatement,
réadmission de la personne sur le
service hospitalier adresseur

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION

Pour qui ?

Personne de plus de 60 ans
sortant d'hospitalisation
(court séjour, SMR, urgences)

Personne dépendante
de plus de 60 ans
avec carence imprévue de l'aidant

Selon
quelles
modalités ?

Évaluation préalable
par le service hospitalier

Évaluation préalable
par le médecin traitant

Analyse de la demande par le médecin
coordonnateur de l'EHPAD
et décision d'admission par le directeur



Hébergement temporaire
en sortie d'hospitalisation
limité à 30 jours

Reste à charge de 20 € pour l'utilisateur

Sortie
du
dispositif

Prioritairement :
retour à domicile

Si le retour à domicile est
impossible immédiatement,
réadmission de la personne sur le
service hospitalier adresseur

